Image not found or type unknown

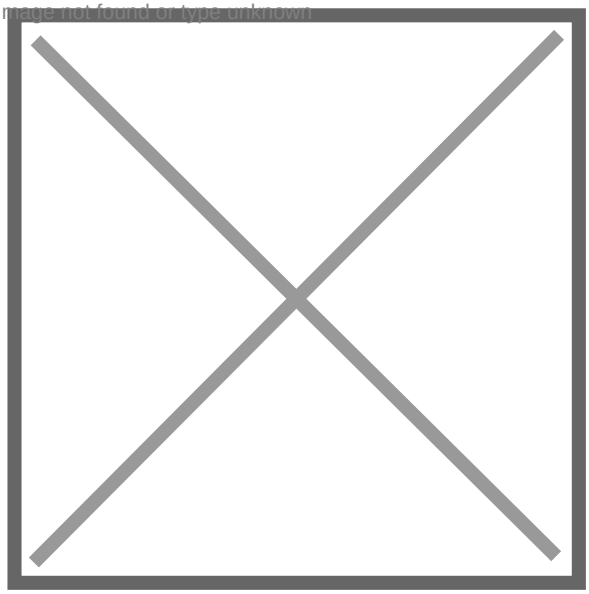

Licenciement formation crp csp ctp????

Par **DEXTER85**, le **08/09/2011** à **16:16**

Bonjour à tous, je travaille actuellement dans un magasin de hifi video electroménager depuis plus de 5 ans maintenant, dont je suis le seul employé. Mon patron a un deuxième magasin où lui se trouve la plupart du temps avec le reste des employés rattachés à l' autre magasin. Il m' a prévenu officieusement qu' il allait me licencier à la fin de l' année, c' est à dire début novembre 2011, plus les 2 mois de préavis fin décembre 2011,. La cause de licenciement est le départ en retraite de mon patron courant 2012 ou 2013 ainsi que la petite forme du chiffre d' affaire de mon magasin, ce qui veut dire que l' autre magasin, lui reste ouvert le temps de retrouver un repreneur, il m' a fait comprendre qu' il n' avait donc pas besoin de mes services dans l' autre magasin, vu qu' ils étaient assez pour le faire tourner, ce qui ne me dérange pas plus que ça, étant donné que que je voulais partir de cette entreprise, à plus ou moins long terme, ceci étant dit… j' ai commencé à me renseigner à savoir quelles possibilités s' offraient à moi. J' ai entendu parler de la crp csp ctp are etc… et il y a plein de choses que je ne comprends pas bien, en tout cas, pour moi ce n' est pas très clair, donc excusez mon ignorance, car je vais surement poser des questions bêtes, donc soyez indulgent !! lol
La différence entre crp csp ctp ?
Puis je faire une formation qui n' a rien à voir avec mon travail actuel, par le biais de l' afpa ou autre ?
Si je trouve une formation qui commence plusieurs mois après la fin de mon contrat et qui se termine après la fin de ma crp, comment serai je rémunéré entre le fin de mon contrat et le début de ma formation et à la fin de ma formation ?
Est que la crp ou csp ou ctp prend en compte le fait que le début de ma formation commence plus tard, ou est ce que ça commence le jour de la rupture de contrat ?
Est-ce que mon patron a tout simplement droit de me licencier de cette façon, je comprends bien qu' il parte en retraite, mais ne devrait il pas me dédommager malgré tout, étant le seul des deux entreprises à être licencier, et n' étant pas le dernier arrivé dans l' entreprise, sans vouloir impliqué mes collègues? (car il m' a dit que ma colègue, était rattaché à l' autre magasin et moi à l' autre, tout en sachant que c' est la même entreprise)

MERCI D AVANCE POUR VOS REPONSES

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés